

La Ligue Ile-de-France de Badminton a créé la Commission Sportive Régionale (CSR) et lui donne compétence pour gérer les demandes d'autorisation des tournois organisés par les clubs affiliés en Ile-de-France, de l'ensemble des séries et des catégories d'âge.

Le présent document vient compléter le RGC et ses annexes

1. PRINCIPES PORTÉS PAR CE RÈGLEMENT

Pour le développement du badminton et dans un souci d'apporter une offre de pratique compétitive adaptée aux pratiquants et pratiquantes, le présent règlement vient réguler le nombre de compétition sur un même territoire pour un même week-end. Les objectifs souhaités sont les suivants :

- Diversifier l'offre compétitive en permettant l'organisation d'un grand nombre de tournois tout en garantissant une équité entre les clubs. Chaque club doit pouvoir s'il le souhaite et sous condition de participer à la formation des OT organiser au moins un tournoi dans la saison.
- Faire que les officiels techniques soient disponibles pour les interclubs régionaux
- Inciter les clubs organisateurs de tournois à obtenir le label Ecobad pour des tournois plus respectueux de l'environnement
- Assurer une qualité de la compétition

2. RÈGLES POUR L'AUTORISATION DES TOURNOIS

Il faut attendre l'autorisation du tournoi pour communiquer sur son organisation. Toute publicité ou envoi de prospectus avant autorisation sera passible d'une amende de 300€. Au maximum, une demande d'autorisation sera évaluée 6 mois avant le début du tournoi.

1) Limitation du nombre de terrains

Afin d'éviter les problèmes liés à l'organisation et la gestion d'un tournoi, le nombre de terrains du tournoi est fonction du nombre de licenciés du club demandeur arrêté :

- Au 30 juin de la saison précédente pour les tournois se déroulant avant le 31 décembre ;
- Au 30 novembre de la saison en cours pour les tournois se déroulant après le 31 décembre ;

Nombre de licenciés	Autorisation
Moins de 30 licenciés	Pas d'autorisation de tournois
De 30 à 150 licenciés	Maximum de 9 terrains et multisalle interdit
150 licenciés et plus	Pas de limitation du nombre de terrains ni du nombre de salles

En cas, d'organisation de tournoi partenarial (plusieurs clubs organisateurs), la somme du nombre de licenciés des différents clubs organisateurs sera considérée.

Une dérogation en amont de la demande d'autorisation peut être demandée par mail par les clubs et sera étudiée par la ligue au cas par cas. (Contact mail précisé à la fin de document).

En cas de non-respect, la CSR sera amené à se prononcer sur les pénalités ou sanctions.

2) Le nombre de tournois par weekend

Afin d'offrir une offre de pratique compétitive satisfaisante et dans l'intérêt des clubs organisateurs, la CSR limitera le nombre d'autorisations de tournois.

Les autorisations de tournois seront accordées en fonction d'un critère géographique de proximité pour promouvoir une meilleure répartition des compétitions sur le territoire francilien. Une limitation kilométrique est appliquée par week-end :

- Un tournoi maximum autorisé dans un rayon de 5km minimum, tout en prenant en compte les autorisations de tournois déjà accordées dans les clubs à proximité. Les clubs à proximité immédiate d'un club ayant déjà obtenu une autorisation de tournois, ne peuvent pas organiser un tournoi le même weekend.

Dans le cas d'un tournoi considéré comme non concurrent au regard des deux critères ci-dessous :

- Séries non chevauchantes avec le tournoi autorisé dans la limite géographique.
- Absence de tournoi ou faible nombre de tournois ayant des séries similaires sur l'ensemble du territoire francilien.

La CSR pourra autoriser 1 tournoi supplémentaire dans la limite géographique imposée de répartition des tournois.

3. LES TOURNOIS DE CLUBS ET LES AUTRES COMPETITIONS

1) Restriction d'autorisation

Aucun tournoi comportant le nombre de terrain nécessaire à l'organisation d'un championnat régional ne sera autorisé tant que les dits championnats régionaux n'ont pas trouvé de lieu d'organisation sur les dates considérées.

Des interdictions de tournoi sont appliquées lors de grandes compétitions de badminton en Ile-de-France, notamment lors :

- Des **compétitions internationales de Badminton** (circuit BE et/ou BWF) si celles-ci se déroulent en Ile-de- France:
 - Aucun tournoi autorisé
- Des **Championnats Départementaux Séniors** (deux dates inscrites dans le calendrier de la LIFB) :
 - Aucun tournoi sénior autorisé
- Des **Championnats Départementaux vétérans**
 - Aucun tournoi acceptant des joueurs vétérans sur le territoire du championnat départemental considéré – sur demande du comité

- Des **Championnats Départementaux jeunes**
 - Aucun tournoi acceptant des joueurs junior, cadet, minime, benjamin, poussins, minibad sur le territoire du championnat départemental considéré – sur demande du comité
- Du **Championnat Régional Séniors - André Guillier** :
 - Aucun tournoi sénior avec des séries comportant des joueurs N
- Du **Championnat Régional Vétérans - Jean-Pierre Jacot** :
 - Aucun tournoi incluant la catégorie vétéran
- Du **championnat Régional Jeunes – Daniel Travers** :
 - Aucun tournoi jeunes de niveau supérieur à R6
- Du **championnat Régional Jeunes par équipe**
 - Aucun tournoi jeunes autorisé de niveau supérieur à R6
- Du **Challenge poussin**
 - Aucun tournoi jeunes comportant les catégories minibad et poussins
- Des **Tournois Labellisées Jeunes (TLJ)** :
 - Aucun tournoi jeunes (hors clubs positionnés sur les TLJ) ou tableau spécifique jeune sur un tournoi mélangeant jeunes et adultes

2) Les tournois de clubs et les interclubs Nationaux et Régionaux

Afin de faciliter l'organisation des journées d'interclubs pour les clubs, notamment concernant la disponibilité des officiels techniques :

Interclubs Régionaux :

- **Aucun tournoi avec des séries N à R4 inclus** ne sera autorisé lors des weekends d'interclubs Régionaux ;
- Aucune compétition multisalles demandant la présence de plusieurs JA ne sera autorisée ;
- Un JA ne peut se désister d'un Interclub pour officier sur un tournoi privé. En cas de non-respect, la CLOT sera amenée à se prononcer sur les pénalités ou sanctions.

La disponibilité des joueurs et des bénévoles pour l'organisation d'une journée d'interclubs est de la responsabilité du club.

4. PROMOTION ET OBLIGATION CONCERNANT LES OFFICIELS TECHNIQUES

Afin d'offrir des compétitions de qualité et de promouvoir le corps arbitral, garant du respect des valeurs et des règles du badminton, chaque club organisateur de tournois doit participer au développement des officiels techniques. Que ce soit dans la communication auprès des adhérents de la filière que dans l'évolution des statuts de ses officiels techniques licenciés.

1) Communication

Lors de chaque tournoi, le club organisateur doit en plus de son affichage règlementaire positionner à côté des tableaux l’affiche de communication et de promotion de la filière des officiels techniques dans le monde du badminton.

2) Obligations de licenciés OT pour organiser un tournoi

Afin que chaque club contribue au développement de la filière des officiels techniques, l’ampleur du tournoi est fonction du nombre d’officiels techniques licenciés du club demandeur arrêté :

Les chiffres présentés ci-dessous concernent les officiels techniques dit “actifs” et sont décomptés parmi les licenciés. Autrement dit, chaque statut doit être représenté par un licencié. Le cumul de statut n’est pas autorisé.

(Ex : pour un tournoi de moins de 7 terrains, un licencié ayant le statut de GEO et ARBITRE ne peut pas représenter à la fois le GEO licencié et l’ARBITRE licencié dans le club. Chaque rôle doit être tenu par un licencié différent).

Pour la saison 2024/2025

Ampleur du tournoi demandé	GEO 1 ou GEO 2 licenciés	ARBITRES licenciés* (ALA : arbitre ligue accrédité)	JUGE ARBITRE licenciés* (JALA : Juge Arbitre Ligue Accrédité)
7 terrains et moins	2 Inscrit en formation accepté pour un des deux GEO	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté
8 à 12 terrains	3	2 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté
Plus de 12 terrains	4	3 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté	1 Statut de stagiaire ou inscrit en formation accepté

*Un club peut justifier de l’entrée en formation ou de la présence d’arbitres ET/OU de Juges arbitres. (Ex : un club ayant 2 GEO, 1 JA mais pas d’arbitre licenciés ou envoyé en formation pourra organiser un tournoi sur 7 terrains.)

Les clubs devront justifier de l’entrée en formation des licenciés pour atteindre les objectifs de ce présent règlement. L’état des lieux des entrées en formation et validation sera fait à la fin de saison pour vérifier que les clubs ont répondu aux exigences concernant les OT.

En cas de non-respect, la Ligue se prononcera et sanctionneront le ou les clubs par :

- Une sanction financière la première année pouvant aller jusqu’à 300 euros par OT manquant (permettant de financer les actions de formations des OT)
- La non-autorisation du tournoi sur l’année N+2.

Sur demande écrite des clubs, la Ligue étudiera les cas particuliers.

Les clubs organisant pour la première fois (de leur existence) un tournoi sont exemptés des obligations de licenciation ou formation des OT de cet article. La présence d’un GEO 1 ou GEO 2 licencié au sein du club est tout de même obligatoire.

3) Obligations d'arbitrage sur les tournois comprenant des séries N

Dans l'optique de promouvoir la formation et les tournois d'envergure sur le territoire, un club organisant un tournoi comportant des séries N2 et N1 devra répondre aux obligations d'arbitrage précisé ci-dessous en correspondance avec son échéancier :

Toutes les demi-finales et finales des séries N1 doivent être arbitrées. Il est conseillé que les demi-finales et finales des séries N2 soient également arbitrées.

La ligue prendra en charge les indemnités de deux arbitres pour officier sur les 6 premiers tournois proposant des séries N1 sur le territoire francilien par saison. Les frais de déplacement restant à la charge des clubs.

La LIFB s'engage pour l'ensemble des compétitions à faire de la promotion et participer à la recherche d'arbitres à la demande du club hôte. Les clubs pourront s'appuyer sur la CLOT pour les aider dans leur recherche d'arbitres. (Voir coordonnées de contact en bas du présent règlement).

L'activité de l'arbitrage devra être détaillée par le JA dans son rapport, en précisant si les obligations d'arbitrage pour les séries N ont bien été respectées.

En cas de non-respect, la Ligue se prononcera et sanctionneront le ou les clubs par :

- Une sanction financière la première année étant de 300 euros par OT manquant (permettant de financer les actions de formations des OT)
- La non-autorisation du tournoi sur l'année N+2.

5. NOMBRE DE TOURNOIS AUTORISÉS PAR CLUB SUR UNE SAISON

Afin de permettre à chaque club d'organiser un tournoi dans la saison. Un club peut organiser au plus dans la saison :

- Un tournoi individuel ou par équipe senior
- Un tournoi individuel ou par équipe vétéran
- Un tournoi individuel ou par équipe jeunes

Les exceptions suivantes permettent à un club d'organiser un tournoi supplémentaire :

- Un club s'étant engagé pour l'organisation d'une compétition ligue, fédérale ou comité : pour les compétitions Ligue lors de la saison en cours et pour les compétitions comité et fédérale lors de la saison en cours ou saison N-1.
- Un club s'étant engagé dans la formation de l'encadrement nécessaire au développement du badminton et attesté par :
 - L'engagement et le suivi d'une personne en formation professionnelles CQP, DE, DESJEPS, BPJEPS.
- Un club s'étant engagé dans la formation de formateur d'OT ;

- Un club ayant développé une démarche écoresponsable d'un minimum de 2 étoiles :
 - Ayant reçu un label ECOBaD 2 étoiles pourra organiser un tournoi ECOBAD supplémentaire au choix (doit être indiqué sur le rapport JA)

La CSR instruira les demandes d'exceptions justifiées et autorisera ou non l'organisation de tournois supplémentaires.

Contact de ligue pour toutes demandes de dérogations ou demande de cas particuliers :
competition@lifb.org

*Pour toutes demandes concernant les officiels techniques, merci d'envoyer un email à la CLOT,
membres-clot@lifb.org avec la CSR en copie, competition@lifb.org*